

Réunion restreinte du 12 Février 2020

P.V. n° 21

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO - PERRIN.

Excusés : MM. CHARBONNIER - GUIGUEN.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

7^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 24 matches de ce tour.

Calendrier du 8^{ème} tour :

14 matches avec les **24** vainqueurs du 7^{ème} tour + **4** entrants (**2 R2** : J.S. Sireuil – F.C. Mascaret + **2 R1** : U.E.S. Montmorillon – C.S. Feytiat = 2 clubs éliminés lors du 6^{ème} tour de la Coupe de France).

Les 18 exempts restants entreront lors des 1/16èmes de Finale des 21 et 22/03/2020.

La Commission procède à la constitution de **4** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort suivant le règlement de cette coupe.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **DIMANCHE 23 FEVRIER 2020 à 15h00** ou le **Samedi 22 FEVRIER 2020 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué, sauf **désignation par la C.R. Délégués.**

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES ET DE RECETTES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfn.fff.fr ou

vvallet@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REEMPLACANTS s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

CHAMPIONNATS

REGIONAL 2

Match n° **21423208** – Poule C – A.S. Aix sur Vienne / Tulle Football Corrèze du 18/01/2020

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges du 28/01/2020 qui donne **match perdu à l'équipe de l'A.S. Aix sur Vienne (0 but, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de Tulle Football Corrèze (3 buts, 3 points).**

REGIONAL 3

Match n° **21424913** – Poule J – F.C. Médoc Océan / F.C. Belin Beliet du 11/01/2020

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges du 28/01/2020 qui donne **match perdu à l'équipe du F.C. Médoc Océan (0 but, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du F.C. Belin Beliet (3 buts, 3 points).**

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 13/02/2020 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.